Image not found or type unknown

Mon PV puis-je le contester pour vice de forme?

Par **sihame**, le **14/05/2015** à **21:24**

Bonsoir,

J'ai été verbalisée pour inobservation de panneau stop. Cependant j'étais sur que c'était un cédez le passage donc j'ai cédé le passage. Les forces de l'ordre m'ont confirmée que c'était un stop.
J'était toute étourdie, j'ai signé la contravention. Une fois mes esprit revenue, j'ai souhaitais repartir sur le lieu de la contravention. Cependant sur l'avis de contravention, ils ont noté D175 pour le lieu de la contravention et n'ont pas noté la commune. Du coup je ne peut même pas aller vérifier si c'était vraiment un stop ou pas car j'ai emprunté cette route que une fois dans ma vie pour un événement je sais juste que c'est dans le 62, je n'ai pas réussit à retrouver cette fameuse route.

Pour le lieu exacte et la commune y a t il vice de forme?
A votre avis? Je paie l'amende ou j'envoie une contestation????

Merci d'avance pour vos réponses,
Bien cordialement,
Sihame

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés